



Compte-Rendu du Conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

1. Informations générales

Un tour de table de présentation ouvre la séance à 18h

- ❖ **Les enseignants de l'école** : Mme Roptin (directrice), Mmes Martin et Guillemain (TPS-PS), Mme Boudier Aebischer (PS-MS), Mme Barillot (MS), Mme R. Guyomard (MS-GS), Mme C. Guyomard (GS), Mme Monod (TPS-PS + MS-GS), Mme Robert et Mr. Garnier (CP), Mme Monot (CE1), Mme Raingard (CE1-CE2), Mmes Lefkir et Le Brec (CE2), Mmes Perrin et Guunic (CM1), Mmes Perry et Bitauld (CM2), Excusée : Mme Le Moëllic (temps partiel) et Mme Cadiou (congé de maternité)
- ❖ **Les parents** : Mme Chantal Allouet, Mme Anaïs Naudin, Mme Francine Chavanon, Mme Delphine Sirera, Mme Anne-Sophie Nicolazo, Mr Tanguy Favreau, Mme Stéphanie André, Mr Julien Faccini, Mme Audrey Deleau, Mme Virginie Barbedette, Mme Karine Bordeaux, Mme Gwenaëlle Joncour, Mme Emmanuelle Dufeu, Excusés : M. Leclerc et Mme Mordel
- ❖ M. Letort (Inspecteur de l'Education Nationale).
- ❖ **Atsem** : Mme Isabelle Morellec
- ❖ **La mairie** : Madame Muriel Blouin (représentante de la municipalité, adjointe aux affaires scolaires). Excusé : Mr Le Maire.
- ❖ **Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire** : Mr Julien Bonnier.

Une personne en service civique, Amélie, a été recrutée pour notre école pour cette année scolaire. Elle travaille 30 heures par semaine sur l'école primaire pour aide en classe, pour les activités sportives, scientifiques, les BCD.... Nous espérons pouvoir bénéficier d'une deuxième personne pour cette année scolaire.

Date des prochains conseils d'école : 31/01/19 et 18/06/19

2. Bilan de la rentrée

a. Les élections

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se sont déroulées le 19 octobre. Sur 597 parents inscrits, 86 ont voté et se sont exprimés, soit 14,40 % des votants, mais les 17 sièges ont été pourvus.

b. Effectifs Novembre 2018

421 élèves sont comptabilisés dans l'école primaire au 6 novembre 2018 dont 4 élèves issus de familles de voyageurs qui ne seront pas présents toute l'année.

Classes	TPS-PS	TPS-PS	PS-MS	MS	MS-GS	GS	Total
Nombre d'élèves	7+21 = 28	7 + 21 = 28	5 +19 =24	27	5 + 22 =27	28	162

Classes	CP A	CP B	CE1 A	CE1-CE2	CE2 A	CE2 B	CM1A	CM1 B	CM1-CM2	CM2 A	CM2 B	Total
Nombre d'élèves	25	24	26	21 15 CE1+6 CE2	24	24	24	24	19 13 + 6	24	24	259

3. Vote du Règlement Intérieur unique

- ❖ Suite à la fusion des deux écoles (Maternelle et élémentaire), un groupe de travail constitué de parents élus s'est réuni au mois de juin de l'année scolaire dernière pour élaborer une synthèse des deux règlements intérieurs existants.
Le conseil des maitres l'a étudiée à la rentrée et a apporté quelques modifications.
- ❖ Le règlement intérieur de l'école primaire est approuvé à l'unanimité par le conseil d'école.
- ❖ Il sera mis à disposition sur le site de l'APE : <http://ape.pontpean.free.fr/> et sur le site de l'école.

4. Fonctionnement de l'école

a. Les interventions du RASED

Le **RASED** est un réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté.

- ❖ Une psychologue scolaire, Sylvie Flaux, intervient dans l'école à l'initiative des enseignants qui remplissent une fiche de demande, afin d'avoir un complément d'analyse et une aide ponctuelle.
Un seul poste de psychologue scolaire pour une vingtaine d'écoles. Dans ce contexte, les enfants en difficulté sont signalés mais il est constaté qu'il est très difficile d'obtenir une prise en charge de ces enfants dans le cadre de l'école. Les prises en charge sont dépendantes des disponibilités d'intervention de Mme Flaux. Elles sont gratuites et réalisées sur le temps scolaire après accord des parents. La psychologue rencontre également les parents et des prises en charge dans le privé sont conseillées si nécessaire.
Le poste d'enseignante spécialisée pour aider les enfants ayant des difficultés à entrer dans les apprentissages a été pourvu cette année, par Angélique BELLAVOIR qui va se consacrer aux élèves de cycle 2 en se basant sur les résultats aux évaluations.
- ❖ Cette année, l'école a effectué plus d'une quarantaine de demandes auprès du RASED, dont 2 en maternelle.

4 EN CP	6 EN CE1	10 EN CE2	10 EN CM1	12 EN CM2
---------	----------	-----------	-----------	-----------

b. Retour sur les évaluations CP et CE1

Les évaluations sont nationales en CP, en CE1 et effectuées en CE2 à la demande de l'inspecteur de la circonscription. Elles ont été réalisées la deuxième quinzaine de septembre. Elles permettent d'aider les enseignants à mettre en place une réponse adaptée aux capacités et aux besoins de chacun, ainsi que des prises en charge par le RASED.

- ❖ Retour sur les évaluations CP/CE1 : les items évalués sont pertinents. Le temps de passation limité a parfois mis certains élèves en difficulté. La saisie des résultats s'est révélée laborieuse à cause de nombreux problèmes informatiques. C'est un outil de repérage d'élèves en difficulté qui doit permettre d'affiner leurs besoins. Difficulté des enseignants à exploiter les résultats.

c. Réflexion sur les rythmes scolaires

Un observatoire des rythmes scolaires mixtes composé de l'IEN de la circonscription, du conseiller pédagogique chargé du dossier des rythmes scolaires, de la directrice et d'enseignants, du Maire, de l'adjointe aux affaires scolaires, du responsable du service enfance et vie scolaire, d'une ATSEM et de parents élus, s'est réuni au mois de juin et de septembre. Au mois de juin, une proposition d'indicateurs d'observation a été présentée. Au mois de septembre, premières observations et échanges à partir de quelques-uns de ces indicateurs.
Prochaine réunion le lundi 12 novembre.

d. Les Activités Pédagogiques Complémentaires

- ❖ Elles se déroulent sur la pause méridienne.
- ❖ Ces activités sont proposées aux enfants qui en ont besoin avec un accord préalable des parents.
- ❖ Les élèves, en petits groupes, ne sont pas forcément pris en charge par leur enseignant car ils travaillent sur des thèmes donnés (Langage en maternelle, Lecture à partir du CP). Ce travail ne sera jamais réalisé seul avec l'enseignant.

e. L'enseignement des langues étrangères

2x45 min par semaine

- ❖ Mme Perrin intervient en Anglais dans sa classe, dans les deux classes de CM2 et le CM1-CM2
- ❖ Mme Lefkir intervient en Anglais dans sa classe, en CP et en CE1-CE2.

- ❖ Au CM2, l'autre moitié du temps imparti à l'enseignement de l'Anglais est assurée par l'enseignante de la classe.
- ❖ Mme Cadiou est intervenue en Allemand dans les classes de CM1 et de CM2. Pendant ces temps d'enseignement des langues, les enseignantes de CM2 assuraient l'enseignement de la géométrie et la compréhension en lecture dans les classes de CM1.
- ❖ Le niveau A1 (Cadre Européen de Référence) en Anglais est évalué au CM2.

f. Les activités pédagogiques passées ou programmées

Pour la maternelle :

- A la fin du mois de septembre, toutes les classes, sauf les TPS-PS, sont allées aux Jardins de Brocéliande : parcours sur les sens (projet de l'année). Les TPS-PS ont fait le choix d'y aller plutôt à la fin de l'année scolaire.
- Toutes les classes, toujours dans le cadre du projet sur les 5 sens, se sont rendues au verger de la Réauté au mois d'octobre : découverte du potager, cueillette de pommes et réalisation dans les classes avec les enfants, de recettes avec les pommes récoltées.
- Un spectacle à Beausoleil : « Roule Poupoule » pour tous les TPS et PS a été proposé par l'espace Beausoleil pour le 13 novembre.
- Les GS de Mme Guyomard se rendront à Fénicat le 15 novembre.
- Un spectacle chorégraphique et musical « Le Carillon » sera présenté à l'école à tous les enfants de la maternelle le 14 décembre.
- Dans le cadre du projet sur « Les 5 sens », les enfants pourront bénéficier de l'intervention d'une céramiste.

- ❖ **Animations 'Feuille d'érable' et Ligue de l'enseignement dans les classes de l'élémentaire** : fabrication de papier recyclé, d'un lombricarium, de véhicules propulsés, étude du gaspillage alimentaire, du parcours des déchets dans l'histoire et du tri sélectif.
- ❖ **Classe de mer pour les CE2 (54 élèves)** : retour à Pléneuf-Val-André, du 23 au 26 avril 2019.
- ❖ **USEP** : L'USEP est une association sportive pour les écoles primaires.
 - Avant les vacances d'automne, une participation de 6 €/enfant a été demandée aux parents. Cette participation n'est pas obligatoire mais conseillée pour que cette association puisse perdurer.
 - Fonctionnement différent entre la cotisation maternelle et élémentaire : pour la maternelle, 15 € sont demandés 1 seule fois (soit 3 € par période). En élémentaire, 6 € sont demandés au début de l'année avec une participation complémentaire ensuite à chaque sortie.
 - **Un cross de la solidarité** sera organisé le vendredi **16 novembre** à Pont-Péan. Chaque enfant a la possibilité de réaliser une course allant de 3 à 15 minutes (par palier de 3 minutes). Sur chaque dossard sera inscrit un des droits de l'enfant choisi par l'élève. Chaque enfant peut apporter un livre qui sera remis au Secours Populaire. Chaque classe de l'école primaire participera à 2 rencontres sportives durant l'année scolaire.
- ❖ **Cycle balle ovale** : grâce à l'intervention de Philippe LEBAS (animateur sportif à Bruz). Cette année, pour les CM1 et le CM1-CM2.
- ❖ **Cycle basket** : grâce à l'intervention de Gervais Okoko Ekaba (animateur sportif à Bruz) pour toutes les classes du cycle 2.
- ❖ **Sortie à 'Bothoa' pour les CP** : Ce projet est reconduit depuis plusieurs années. Les CP se rendront **jeudi 8 novembre** à l'école musée de Bothoa dans les Côtes d'Armor. Une participation de 5 € est demandée aux parents sachant que le coût réel de la visite est de 12 €/enfant + les frais de transport. La différence est supportée par le budget alloué à l'école par la mairie pour les animations, l'USEP et l'APE (le coût total de la sortie est de 1 300 €).
- ❖ **Marché de Noël** : Le marché de Noël organisé par l'APE aura lieu le **vendredi 14 décembre**.
- ❖ **Piscine pour les CE1, CE2 et CM2** : Les séances des CE2 iront jusqu'au 5 décembre, puis les CM2 du 11 décembre jusqu'au 19 mars et les CE1 du 30 mars jusqu'au 22 juin.
- ❖ **Cérémonie du 11 novembre** : les élèves et leurs parents sont invités à la cérémonie le dimanche 11 novembre à 11h. Les élèves de cycle 2 interpréteront deux chants et ceux du cycle 3, un poème et un chant.

g. Le projet de l'école 2018-2019 : Musique et danse

❖ Projets musique et danse

C1 : Intervention d'une danseuse professionnelle [« Danse contact »]

C2 : Jazz à l'école (intervention de musiciens professionnels)

C3 : Urbanités [slam, street art, hip hop] (intervention de l'école de musique de Bruz et d'une compagnie Rennaise de danseurs hip hop, la compagnie « Engrenages »)

5. TAPE :

L'équipe des animateurs se renouvelle : Antoine a quitté son poste pour une nouvelle orientation professionnelle et Alix travaillera à la médiathèque pendant 3 mois. Deux nouvelles personnes vont donc intervenir auprès des enfants.

Cycle 2 activités manuelles, activités sportives, jeux de rôles, relaxation, cuisine, musique, poterie...

Cycle 3 : les élèves choisissent leur atelier. Loisirs créatifs, boxe, danse, poterie, sport, couture, peinture, zumba...

6. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)

❖ Exercice « intrusion » réalisé le 18 octobre

- Le conseil des maitres s'est réuni le jeudi précédent l'exercice afin de préparer les modalités de l'exercice. L'équipe enseignante a décidé de choisir le même scénario que l'année dernière, soit un confinement renforcé suite à une intrusion malveillante dans l'enceinte de l'école où il serait impossible de s'en échapper, en essayant d'améliorer les défauts relevés après l'exercice de 2017. Le temps manquant pour préparer l'exercice, elle a préféré reporter l'exercice de fuite à une autre année car il demande un temps de préparation plus important. Elle a défini les lieux dans lesquels les élèves devaient se cacher en essayant de varier les lieux de cachette.
- Les gendarmes sont venus le jour de l'exercice. Les parents ont été informés des conditions d'entrée dans l'école en dehors des horaires scolaires.
- Certains aménagements demandés à la mairie et installés cette année ont largement facilité l'exercice (visiophones, portails, téléphone portable pour la direction). Pour une parfaite sécurisation de l'école, il manque les panneaux occultants, une ligne pour joindre le bâtiment du cycle 2 et une sirène d'alerte intrusion.
- Cet exercice a pour but de permettre à chacun de développer des réflexes permettant d'opter pour les bons choix en de telles circonstances. Il a été expliqué et préparé en amont dans les classes afin d'adopter le comportement adapté. Les élèves ont été sensibilisés à ce type de situation et ont bien réagi lors de l'alerte.

7. Le climat scolaire

- Mise en place de conseils d'élèves au C2 et C3 sur les jeux de cour et les sanitaires : travail sur la réhabilitation de la parole et de la règle.
- Formation sur le climat scolaire des enseignants de l'école élémentaire, à partir du 13 novembre avec deux conseillères pédagogiques et la psychologue scolaire.
- Intervention des gendarmes en C3 sur les incivilités : les droits, les devoirs et la sanction. Les gendarmes ont prévu d'intervenir une nouvelle fois cette année au C3.

La pause méridienne est très longue pour les enfants et peut engendrer de la violence par manque d'occupations.

Les animateurs ont entamé une réflexion sur :

- la mise en place de coins calmes pour de la lecture, du dessin,...
- la mise en place d'ateliers.
- des malles de jeux à disposition des enfants

8. Point sur les travaux et aménagements de l'école

- Ce qui a été fait :
 - 3 VPI en élémentaire
 - Maternelle : plafonds des dortoirs rabaissés, ventilation complète du bâtiment, nouvelle structure
 - Changements des portails + ajouts de visiophones
 - Installation de 2 tables dans la cour du C2
- Ce qui reste à faire :

- 2 VPI en élémentaire
- Films occultants sur les fenêtres du groupe scolaire et sirène d'alarme intrusion (PPMS)
- Une ligne téléphonique dans le bâtiment A
- Le désamiantage de l'école maternelle : plus compliqué que prévu car toute l'école maternelle ne pourra pas être faite.
- Réfection du bâtiment C2 (au budget pour l'an prochain).

9. Rappel du rôle de chaque membre du conseil d'école et la commission éducation

Lors du conseil d'école, les parents peuvent à la fois, être informés des différents projets de l'école, et également prendre part aux débats sur des sujets donnés (par exemple le climat scolaire).

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative. Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

M. Letort rappelle que le Conseil d'école est un lieu de concertation essentiel à la qualité de la coéducation, et qu'à ce titre il est indispensable que son ordre du jour soit centré sur des sujets de réflexion partagée, et allégé de questions qui doivent relever d'une commission extérieure. Il prend l'exemple du suivi des travaux, qui peut se traiter dans une commission ad-hoc avec des représentants des parents, des enseignants, des élus, et des services techniques.

Les parents expriment leur frustration suite au dernier conseil d'école et souhaitent savoir comment prendre des décisions en conseil d'école s'ils n'ont pas les informations au préalable. Sans ces informations, ils ne se sentent pas légitime pour acter des décisions d'où leur demande d'une commission éducation.

Le conseil des maîtres s'est réuni et partage avec les membres du conseil d'école sa position :

La commission éducation au cours de plusieurs années a montré son caractère inopérant dans la résolution des questions récurrentes soulevées par l'équipe enseignante. Ce fait a été, malheureusement, particulièrement perceptible lors des deux derniers conseils d'école de l'année passée. Personne ne s'en réjouit.

Biais supplémentaire, la commission éducation donnait parfois l'illusion qu'il existait une instance propre à résoudre les problèmes. Ce qui avait pour effet, de différer et diluer les recherches de solutions.

L'équipe enseignante est en quête de canaux de communications efficaces avec la municipalité. Certains semblent se mettre en place...

La plupart de ces communications n'ont pas vocation à être systématiquement portées à la connaissance des parents d'élèves. Cette dernière observation ne préjuge en rien du droit des parents d'élèves à être informés des questions qui touchent l'école. Ce droit est d'ailleurs respecté par le conseil d'école et toute autre forme de concertation que la municipalité jugera utile de mettre en place de son côté.

L'équipe enseignante souhaite trouver un canal de communication direct avec la mairie, avoir un temps d'échange régulier. Pour cela, nécessité de trouver de nouvelles modalités de fonctionnement entre la mairie, les parents et les enseignants.

M. Letort indique ne pas avoir d'avis sur l'intérêt de la Commission éducation actuelle, à laquelle il n'a jamais participé. Il ajoute que le Conseil d'école ne suffit pas à traiter toutes les questions utiles, et que le fonctionnement en commissions dédiées à divers sujets qui relèvent d'un suivi régulier est indispensable. Une réflexion sur cette organisation doit se conduire dans des délais acceptables. L'inspecteur se propose de participer à cette réflexion.

La séance est levée à 20h20

La secrétaire de séance

Mme LE BREC

La directrice

Mme ROPTIN